

COMMISSION NATIONALE DES JUGES DE FRANCE

SECTION CANARIS COULEURS

Commission formation -examens

Programme des épreuves théoriques

Partie A : Connaissances générales et administratives

- ◆ Anatomie et morphologie d'un oiseau : nom des organes, des plumes...
- ◆ Physiologie de la reproduction des oiseaux
- ◆ Organigramme de la CNJF, de l'UOF
- ◆ Le règlement intérieur de la CNJF (sauf pour examen d'entrée)
- ◆ Tout thème mis au programme par le responsable national aux examens

Partie B : Génétique et connaissances particulières au canari couleur

- ◆ Notions de caractère, gène, allèle....
- ◆ Les lois simples de la génétique : les lois de Mendel, l'hérédité liée au sexe, la dominance, la dominance intermédiaire, l'alléломorphie multiple...
- ◆ La carte génétique du canari couleur (formulation type Verkamp), le mode d'hérédité des gènes concernés.
- ◆ Savoir expliquer des résultats d'accouplements (notamment en utilisant les formulations génétiques).

Partie C : Jugement

- ◆ Les règles d'organisation et de déroulement des concours (sauf pour l'examen d'entrée).
- ◆ La fiche de jugement CNJF du canari couleur et ses rubriques.
- ◆ Les standards officiels français et les critères de jugement pour le canari couleur.

Pour se préparer aux épreuves théoriques de l'examen, le candidat se documentera par lui-même. Il peut utiliser des livres, des articles parus dans des revues ornithologiques, des sites internet, des CD Rom, les documents de la CNJF (standards, règlement intérieur) et toutes informations utiles collectées auprès des juges CNJF en exercice notamment les maîtres de stage et le ou les parrains et tuteurs juges de la spécialité.

Le candidat pourra être amené par ses maîtres de stage ou ses parrains et tuteurs à passer des examens blancs en vu de s'entraîner à l'examen théorique.

Les questions concernant la partie A sont du ressort du responsable national aux examens, les questions concernant les parties B et C sont du ressort de la section « canaris couleurs ».

Seuils d'admissibilité aux différentes épreuves théoriques (communs à toutes les sections)

Examen d'entrée = admissibilité à la fonction d'élève juge : note minimale globale de 12 sur 20 (mini 10 sur 14 en théorie technique).

Examen probatoire : note minimale de 12 sur 20.

Examen définitif : note minimale de 12 sur 20.

Nota : Dans la section couleurs il n'y a que deux épreuves théoriques : l'une lors de l'examen d'entrée, l'autre plus poussée lors de l'examen probatoire

Epreuves pratiques

Elles consisteront au jugement de canaris couleurs. Pour l'examen d'admissibilité et l'examen probatoire les oiseaux seront choisis parmi les sections D00 à D08. Pour l'examen définitif les oiseaux seront choisis parmi toutes les couleurs pour lesquelles un standard et des critères de jugement ont été définis par la C.N.J.F.

Le nombre d'oiseaux à juger et la tolérance vis à vis des erreurs d'appellation et les écarts de pointage et d'appréciation dépendront du niveau de l'examen.

Commission formation -examens

Epreuves pratiques

Les épreuves se dérouleront en deux parties :

• Partie 1

Pour l'identification "à l'aveugle" seulement 10 oiseaux et pas de fiche de pointage. Juste donner l'appellation.

Barème: 12 points par appellation exacte, 6 points par appellation incomplète.

Barre d'admission: il faut avoir obtenu plus de 100 points sur 120.
(= si la note va de 0 à 100 le candidat est ajourné).

• Partie 2

Jugement de six séries individuelles de six oiseaux.

Pour la partie jugement, les élèves juges sont placés au bout des allées, l'examineur amène sur un chariot deux séries d'oiseaux avec 6 oiseaux d'une classe, les élèves doivent remplir les fiches de jugements (dénomination, pointages, annotations) et faire un classement des 6 oiseaux sur un document joint.

La série jugée, les documents sont récupérés immédiatement, les oiseaux sont rangés de suite, et on passe à deux autres séries une de chaque côté du chariot ; le but faire 6 séries en individuel.

IMPORTANT: Le choix des 6 oiseaux se fera selon trois niveaux de qualité:
2 très bons, 2 bons et 2 oiseaux moyens ou mauvais.

B1) Attribution des points pour les fiches

36 fiches individuelles à remplir

6 séries

Pour chaque série de six		
Dénomination		10 points
pointages (6 x 5 pts)		30 points
Annotations (6 x 5 pts)		30 points
	total	70 points

total des points pour les 6 séries (36 fiches) : 420 points

Remarque: pour l'examen d'entrée il sera simplement demandé la dénomination et d'effectuer le classement (pas de remplissage de fiches détaillées et notées car les élèves n'ont pas encore eu de vraie formation à ce sujet)

B2) Attribution des points pour le classement

	CASE ***		CASE **		CASE *	
Classement	1	2	3	4	5	6
10 pts par place	10	10	10	10	10	10

total pour les 6 series : 360 points

Pénalités

5 points en moins par inversion d'un oiseau dans la même case

10 points en moins si un oiseau n'est pas dans la bonne case

20 points en moins si un oiseau n'est pas dans la bonne case mais avec un écart de plus d'une case

Pour le probatoire et le définitif

L'examen pratique sera donc noté sur 900 points :

Partie 1: 120 points pour les dénominations

Partie 2: 420 points pour le remplissage des 36 fiches

360 points pour le bon classement des six séries

BARRE D'ADMISSION :

Examen probatoire : au moins 550 points

Examen final: au moins 650 points

Pour le test d'admissibilité (examen d'entrée)

L'examen pratique sera donc noté sur 560 points :

Partie 1: 120 points pour les dénominations

Partie 2: 60 points pour les six appellations

360 points pour le bon classement des six séries

BARRE D'ADMISSION :

Examen d'entrée : au moins 340 points

PS : ces barèmes sont susceptibles de changements selon les décisions du pool formation - examen